

BMG SILVER BULLIONFUND

RAPPORT SEMESTRIEL

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019



BMG Silver BullionFund

États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2019 (non audités)



BMG
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	3
Inventaire du portefeuille	4
Notes complémentaires aux états financiers	4

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018

(non audités)

	2019	2018
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	107 141	70 003
Placements en lingots d'argent (Coût moyen : 10 631 740 \$; décembre 2018 : 4 711 763 \$)	9 868 549	4 375 061
Montants à recevoir du gestionnaire (note 4)	32 267	53 587
Total des actifs	10 007 957	4 498 651
PASSIFS		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	7 201	7 945
Créditeurs et charges à payer	38 190	36 502
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	45 391	44 447
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9 962 566	4 454 204
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	3 057 976	3 536 325
Catégorie D	439 541	328 199
Catégorie F	398 094	589 680
Catégorie I	6 066 955	–
	9 962 566	4 454 204

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG Silver BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Marty Nicandro
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour le semestre clos les 30 juin

(non audités)

	2019	2018
	\$	\$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'argent	(426 489)	97 637
Pertes nettes réalisées sur les placements en lingots d'argent	(48 286)	(121 757)
Gains (pertes) de change	(352)	465
Frais de rachat anticipé	26	40
Autres	589	102
Total des pertes de placements	(474 512)	(23 513)
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	42 578	57 917
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	34 390	43 800
Frais d'entreposage des lingots	5 703	4 143
Taxe sur les services	9 353	10 113
Autres frais d'administration	3 631	4 531
Frais juridiques	5 068	5 068
Honoraires d'audit	6 335	6 335
Droits de dépôt	15 385	15 385
Charges du comité d'examen indépendant	543	543
Total des charges	122 986	147 835
Charges prises en charge par le gestionnaire (note 4)	(32 267)	(62 625)
Total des charges après la prise en charge	90 719	85 210
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(565 231)	(108 723)
Diminution de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	(256 663)	(93 906)
Catégorie B3	-	(8 440)
Catégorie D	(38 227)	(939)
Catégorie F	(37 226)	(5 438)
Catégorie I	(233 115)	-
	(565 231)	(108 723)

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour le semestre clos les 30 juin
(non audités)

	2019 \$	2018 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	4 454 204	5 946 959
Émission de parts rachetables	6 864 022	941 062
Rachat de parts rachetables	(790 429)	(1 649 474)
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(565 231)	(108 723)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	9 962 566	5 129 824

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour le semestre clos les 30 juin
(non audités)

	2019 \$	2018 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(565 231)	(108 723)
Ajustements visant à rapprocher la diminution nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'argent	(6 504 000)	(399 001)
Produit de la vente de placements en lingots d'argent	535 737	1 271 000
Pertes nettes réalisées sur les placements en lingots d'argent	48 286	121 757
(Gains nets latents) pertes nettes latentes sur les placements en lingots d'argent	426 489	(97 637)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation des montants à recevoir du courtier	–	(75 000)
(Augmentation) diminution des montants à recevoir du gestionnaire	21 320	(20 416)
Diminution des frais de gestion à payer	(744)	(1 036)
Augmentation des créiteurs et charges à payer	1 688	3 901
Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation	(6 036 455)	694 845
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	6 864 022	941 062
Augmentation des souscriptions à recevoir	–	(80 797)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(790 429)	(1 649 474)
Augmentation des rachats à payer	–	92 992
Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	6 073 593	(696 217)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	37 138	(1 372)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	70 003	54 121
Trésorerie, à la clôture de la période	107 141	52 749

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2019

(non audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'argent	491 238,389	4 951,212	496 189,601	10 631 740	9 868 549	98,9
Trésorerie				107 314	107 141	1,1
Total des placements				10 739 054	9 975 690	100,0

Les placements en lingots d'argent du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'argent attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots d'argent du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non auditées)

1. Constitution du Fonds

Le BMG Silver BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 21 septembre 2016, dans leur version modifiée. Le Fonds a commencé ses activités le 26 septembre 2016. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre cinq catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, B3, D, F et I. Les dates auxquelles les catégories ont commencé à être offertes sont les suivantes :

Catégorie A	26 septembre 2016	Catégorie F	26 septembre 2016
Catégorie B3	18 novembre 2016	Catégorie I	27 février 2019
Catégorie D	16 janvier 2018		

Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'argent. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'argent aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers.

Mode de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le Fonds BMG a préparé ses états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2019 conformément aux directives de la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2018 du Fonds BMG.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 19 août 2019.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Les états financiers intermédiaires ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots d'argent à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'argent à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'argent ni des parts rachetables dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti : trésorerie et montants à recevoir du gestionnaire.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer et frais de gestion à payer.

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'argent sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif net du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'argent sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots d'argent est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

La valeur du lingot d'argent est fondée sur le prix au comptant disponible. L'écart entre le prix au comptant du lingot d'argent et le coût moyen des placements en lingots d'argent détenus dans les états de la situation financière est présenté au poste « Pertes nettes latentes sur les placements en lingots d'argent ».

La juste valeur des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'argent est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans ces états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes d'impôts sur le résultat inutilisées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Nouvelles normes, interprétations et modifications

Le 1^{er} janvier 2018, le Fonds BMG a appliqué l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). La nouvelle norme exige que les actifs financiers soient classés dans l'une des trois catégories suivantes : comptabilisés au coût amorti, comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation de la variation en résultat net ou comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation de la variation dans les autres éléments du résultat global. Le classement est fondé sur le modèle d'affaires de l'entité relativement à la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent généralement inchangés, à l'exception des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net; dans ces cas-là, la partie de la variation de la juste valeur liée aux changements au titre du risque de crédit inhérent à l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global à moins qu'elle n'ait une incidence sur les montants comptabilisés en résultat.

Lors de l'application de la nouvelle norme, le classement des prêts et créances n'existe plus et tous les actifs financiers classés comme prêts et créances, y compris la trésorerie, les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir du courtier et les montants à recevoir du gestionnaire, ont été classés comme actifs financiers au coût amorti. Les placements de la société dans les lingots d'argent continuent d'être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers de la société continuent également d'être classés comme passifs financiers au coût amorti.

Aux termes des dispositions transitoires, la direction a choisi de conserver les chiffres antérieurs tels qu'ils étaient présentés conformément aux normes précédentes, en reconnaissant l'effet cumulatif, le cas échéant, de l'application de l'IFRS 9 à titre d'ajustement du solde d'ouverture de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la date de la première application.

L'incidence de l'application de l'IFRS 9, y compris l'adoption du modèle de dépréciation des « pertes attendues », a été jugée non significative. Par conséquent, aucun ajustement n'a été jugé nécessaire à ces états financiers intermédiaires en raison de l'adoption de l'IFRS 9, dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Le 1^{er} janvier 2019, le Fonds BMG a appliqué l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* [l'« IFRIC 23 »], qui clarifie le traitement comptable utilisé pour refléter l'incertitude dans la comptabilisation et l'évaluation des impôts sur le résultat. L'IFRIC 23 aborde en particulier les points suivants :

- Si une entité doit ou non considérer le traitement fiscal incertain au cas par cas
- Les hypothèses qu'une entité fait concernant l'examen du traitement fiscal par les administrations fiscales
- La manière dont une entité détermine le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt
- La manière dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances

Le Fonds BMG a examiné l'incidence de l'IFRIC 23 sur la comptabilisation et l'évaluation des incertitudes relatives aux traitements fiscaux des impôts dans les territoires où il exerce ses activités et a déterminé qu'il n'existe aucun effet cumulatif sur le déficit d'ouverture ou d'autres éléments appropriés des capitaux propres à l'application.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

Opérations sur les capitaux propres au cours du semestre clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B3	
	2019	2018	2019	2018
Solde à l'ouverture de la période	469 731	625 973	–	47 001
Parts émises	35 917	66 947	–	–
Parts rachetées	(66 456)	(120 903)	–	(47 001)
Solde à la clôture de la période	439 192	570 017	–	–
Nombre moyen de parts en circulation	450 287	599 926	–	47 001

	Catégorie D		Catégorie F	
	2019	2018	2019	2018
Solde à l'ouverture de la période	33 883	–	76 429	80 065
Parts émises	31 989	25 524	–	21 376
Parts rachetées	(16 990)	(296)	(20 944)	(34 244)
Solde à la clôture de la période	48 882	25 228	55 485	67 197
Nombre moyen de parts en circulation	51 082	18 660	65 616	62 867

	Catégorie I	
	2019	2018
Solde à l'ouverture de la période	–	–
Parts émises	641 145	–
Parts rachetées	(100)	–
Solde à l'ouverture de la période	641 045	–
Nombre moyen de parts en circulation	537 724	–

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	3 536 325	260 492	(482 178)	(256 663)	3 057 976	6,96	(0,57)
Catégorie D	328 199	302 530	(152 961)	(38 227)	439 541	8,99	(0,75)
Catégorie F	589 680	–	(154 360)	(37 226)	398 094	7,17	(0,57)
Catégorie I	–	6 301 000	(930)	(233 115)	6 066 955	9,46	(0,43)
Total	4 454 204	6 864 022	(790 429)	(565 231)	9 962 566	s. o.	s. o.

Pour le semestre clos le 30 juin 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	4 883 622	520 831	(951 617)	(93 906)	4 358 930	7,65	(0,16)
Catégorie B3	429 985	–	(421 545)	(8 440)	–	–	(0,18)
Catégorie D	–	251 173	(2 952)	(939)	247 282	9,80	(0,05)
Catégorie F	633 352	169 058	(273 360)	(5 438)	523 612	7,79	(0,09)
Total	5 946 959	941 062	(1 649 474)	(108 723)	5 129 824	s. o.	s. o.

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %
Catégorie D	1,50 %
Catégorie F	1,25 %
Catégorie I	0,00 %

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 42 578 \$ (57 917 \$ en 2018).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2019, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds BMG de 32 267 \$ (62 625 \$ en 2018). Le gestionnaire peut, à son gré, réduire les charges et revenir sur cette décision à tout moment.

Parts détenues par une partie liée

Aux 30 juin, le gestionnaire détenait des parts des catégories suivantes :

	2019	2018
Catégorie D	–	7 817
Catégorie F	–	5 000

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A ou B du Fonds BMG. Pour les parts des catégories A et B, le pourcentage maximal de la commission de vente est de 5,26 % du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A et B. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour la catégorie F du Fonds BMG. Un courtier à escompte peut exiger des frais au moment où un investisseur achète des parts de catégorie D.

Pour le premier semestre de 2019, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 15 601 \$ (23 940 \$ en 2018).

6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2018, le Fonds BMG ne dispose d'aucune perte autre qu'en capital pouvant être déduite du revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire plutôt qu'un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

Le Fonds BMG a des reports de pertes autres qu'en capital d'environ 83 000 \$ (83 000 \$ en 2018) pouvant être déduits des gains en capital imposables d'exercices ultérieurs.

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du courtier, des montants à recevoir du gestionnaire, des placements en lingots d'argent, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des crédettes et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots d'argent du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots d'argent ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le prix de l'argent varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots d'argent, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'argent. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2019, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'argent, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 493 427 \$ (250 053 \$ le 31 décembre 2018).

Le résultat réel varie en fonction de la quantité d'argent détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Au 30 juin 2019, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'argent, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'argent sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles en moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	7 201 \$	7 201 \$
Créditeurs et charges à payer	–	38 190	38 190
Parts rachetables	9 962 566	–	9 962 566

31 décembre 2018

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	7 945 \$	7 945 \$
Créditeurs et charges à payer	–	36 502	36 502
Parts rachetables	4 454 204	–	4 454 204

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Risque de change

Les lingots d'argent sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots d'argent seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2019, 99,1 % (31 décembre 2018 : 98,3 %) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 98 732 \$ (43 802 \$ le 31 décembre 2018).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Risque de change

30 juin 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	6 367	100 774	107 141
Placements en lingots d'argent	9 868 549	–	9 868 549
Autres actifs nets	(1 715)	(11 409)	(13 124)
Actif net	9 873 201	89 365	9 962 566
Pourcentage	99,1 %	0,9 %	100,0 %

31 décembre 2018

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	5 950	64 053	70 003
Placements en lingots d'argent	4 375 061	–	4 375 061
Autres actifs nets	(803)	9 943	9 140
Actif net	4 380 208	73 996	4 454 204
Pourcentage	98,3 %	1,7 %	100,0 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du courtier, des montants à recevoir du gestionnaire, des créditeurs et charges à payer, des frais de gestion à payer, des rachats à payer de même que l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les périodes closes les 30 juin 2019 et 2018.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

S I È G E S O C I A L 2 8 0 - 6 0 R E N F R E W D R I V E , M A R K H A M , O N L 3 R 0 E 1 C A N A D A

1 . 8 8 8 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | 9 0 5 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | B M G - G R O U P . C O M | I N F O @ B M G - G R O U P . C O M

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, BMG Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement, par le nom « BMG »).

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de BMG Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en œuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information. BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC, et BMG Silver BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »). Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC et BMG Silver BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.